

Formation continue des enseignants en France et en Ukraine : essai de comparaison

La formation continue des enseignants (formation en cours d'emploi) dépend de nombreux facteurs comme les traditions du système d'éducation, les institutions responsables de la formation, ainsi que les modes de direction. Le statut des enseignants, leurs formations initiales, leurs pratiques professionnelles sont également importantes pour le fonctionnement de ce système. Il s'agit ici de comparer les caractéristiques principales de ces deux systèmes, en mettant l'accent sur les innovations et les changements intervenus en 2002-2003.

Droit et obligation de la formation

Les textes officiels des deux pays permettent de constater que la formation continue est toujours une obligation morale de l'enseignant. La différence majeure est qu'en Ukraine elle est obligatoire et elle conditionne l'avancement en cours de carrière. En France, c'est une action plutôt personnelle et facultative qui peut aider les enseignants à mieux se préparer pour les concours et à perfectionner leurs connaissances actuelles. Ce pays propose une offre beaucoup plus large d'actions facultatives.

Le droit à la formation continue est un droit professionnel, mais ce principe affirmé est exprimé différemment. En France, les critères de sélection des participations dépendent souvent de la motivation, de l'avis des chefs d'établissement, de la possibilité de remplacement, alors qu'en Ukraine le système de l'attestation oblige les enseignants à suivre des stages de perfectionnement tous les 5 ans. Dans les deux pays, les enseignants ont le droit de choisir leur propre évolution professionnelle et le devoir de mettre à jour leurs connaissances et leurs modes d'enseignement, mais parfois le budget alloué ne permet pas de réaliser ceci dans les temps impartis.

La formation continue doit posséder un caractère démocratique et promouvoir le développement de l'autonomie des professeurs. En même temps, le droit des enseignants à choisir leur formation est remis en question. De plus en plus, les réformes éducatives en Europe déterminent le type et la modalité de la formation continue.

Les initiatives

Qui doit prendre les initiatives de perfectionnements professionnels des enseignants : les enseignants, la direction des établissements scolaires, les institutions de formation continue, le ministère ou d'autres organismes ? Bien sûr, la collaboration de tous les acteurs est nécessaire. La tradition ukrainienne montre que c'est plutôt le système national d'évaluation des enseignants et le programme national d'étude qui déterminent en grande partie la formation continue. En France, les professeurs ont beaucoup plus de liberté de choix sur le moment et le contenu des stages. A notre avis, c'est un équilibre judicieux entre les principes de fonctionnement français et ukrainien qui est à rechercher.

En France et en Ukraine, les enseignants d'aujourd'hui, surtout les bons, créent des réseaux et des associations professionnelles pour leur propre éducation tout au long de leur carrière, qui sont des alternatives aux systèmes institutionnalisés. Il faut noter l'importance de la participation des enseignants dans le processus de planification des programmes des formations. Ce sont eux qui peuvent bien définir les besoins de l'école et des élèves.

Objectifs

L'étude de l'OCDE « Formation continue et perfectionnement professionnel des enseignants » (1998) définit les objectifs du perfectionnement des enseignants après leur formation initiale :

- *l'actualisation des connaissances de chaque enseignant dans une matière, pour tenir compte des progrès récents ;*
- *l'adaptation des compétences, des attitudes et des approches de chaque enseignant, à la lumière de l'évolution des techniques et des objectifs de l'enseignement, du nouveau contexte et des dernières recherches en matière d'éducation ;*
- *la possibilité pour les individus d'appliquer les changements émanant de l'administration centrale dans les programmes et dans d'autres aspects de la pratique enseignante ;*
- *la possibilité pour les écoles de développer et d'appliquer de nouvelles stratégies concernant le programme d'études et d'autres aspects de la pratique enseignante ;*
- *l'échange d'information et de compétence entre les enseignants et d'autres personnes, par exemple, les universitaires, les responsables d'entreprise ;*
- *l'aide aux enseignants faibles pour améliorer leur efficacité.¹*

Le choix des objectifs de la formation continue dépend des priorités de l'éducation secondaire et du rôle de l'enseignant. En Ukraine, par tradition historique, la priorité est donnée à la connaissance de la matière enseignée. Mais les réformes de l'éducation des dernières années soulignent l'importance du développement de l'enfant plutôt que la transmission de l'information scientifique. Les nouveaux programmes de la formation professionnelle ont pour objectif de développer la réflexion pédagogique qui permet aux enseignants de prendre les nouvelles décisions, de développer les compétences de l'autoformation et de la recherche.

En France, la formation continue doit aider les enseignants à renouveler leurs compétences disciplinaires spécifiques et en même temps à mieux exercer leur métier (face aux problèmes réels de l'école et de la société). De plus, la France tente de promouvoir, comme dans d'autres pays d'Europe, le perfectionnement centré sur l'école : les stages sur site. Cette formation est orientée vers les besoins de l'établissement scolaire. Souvent c'est l'administration de l'école qui fait la demande à l'IUFM.

En Ukraine, la formation continue considère comme une obligation, et non pas comme une opportunité, d'accroître les compétences nécessaires à chaque enseignant dans son propre contexte éducatif.

La formation ukrainienne a une influence directe sur l'avancement des enseignants. La formation française ne permet pas aux professeurs d'élargir leurs perspectives de carrière.

Contenu des programmes

La différence de contenu des programmes nationaux peut être expliquée par des approches distinctes quant à l'organisation et au fonctionnement des systèmes de formation continue.

Le principe ukrainien est plutôt basé sur la catégorie des enseignants en stage : professeurs de mathématiques, de langue, les cadres de direction... Le programme de la formation traditionnelle se compose de trois parties : les compétences générales, la connaissance de la discipline et des méthodes d'enseignement, la formation sur le terrain. La formation générale regroupe la théorie de l'éducation et de la psychologie des enfants, les réformes et les orientations d'enseignement. La partie consacrée à la connaissance disciplinaire et aux méthodes d'enseignement est la plus importante et permet aux enseignants d'avoir accès aux dernières évolutions de leur discipline. La formation sur le terrain comprend la présence aux leçons dispensées par les bons enseignants, la participation aux discussions professionnelles, ainsi que l'écriture par chaque stagiaire d'un mémoire de réflexion sur sa propre expérience pédagogique.

En même temps, 20 à 30 % des enseignants ukrainiens expliquent leurs insatisfactions concernant le contenu des stages par l'absence de modules spécialisés sur des thèmes tels que l'échec scolaire, l'éducation des élèves en difficulté, l'enseignement dans les écoles rurales etc. Ces problèmes ne sont pas bien traités.

Mais il existe encore une autre manière de réaliser les objectifs individuels. Les instituts de formation continue proposent des stages relatifs « aux thèmes problématiques ». Par exemple, l'institut de la région de Kiev a proposé pour la période 2002-2003 dix-neuf stages (27 % de tous les stages). Ces stages sont animés par les formateurs de l'institut, par les professeurs des écoles (qui parlent de leurs méthodes novatrices), par les institutions extérieures comme le British Council, le Fond Soros qui proposent des stages éducatifs.

En France les enseignants ont beaucoup plus de possibilités de conforter des compétences complexes et diversifiées qui permettent à chacun de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline. Les professeurs du second degré peuvent suivre des stages disciplinaires et didactiques, pluridisciplinaires, des stages de formation éducative et pédagogique, de gestion des ressources humaines (entrée dans le métier, préparation aux concours, formation de formateurs). Les stages de perfectionnement centrés sur l'école, les formations sur site, sont la tendance prioritaire dans la plupart des académies. Les formations sur l'initiative des établissements correspondent à des besoins identifiés collectivement avec les équipes de Direction et les personnels, les formateurs des IUFM et des corps de la DAFPEN. Elles permettent l'accompagnement de projets d'équipes, et de projets liés à la mise en œuvre des réformes et des pratiques innovantes, au projet d'établissement, à la résolution de problèmes.

Les remplacements des enseignants

Le remplacement des enseignants en stage pose problème et se gère souvent par la loi. Chaque pays développe ses propres stratégies de remplacement. Étudions donc comment le personnel remplaçant est trouvé et qui finance le remplacement.

L'expérience française est intéressante, parce qu'il existe un système de remplacement des enseignants du primaire en formation par des stagiaires de l'IUFM : les futurs professeurs ont ainsi accès au perfectionnement professionnel, le processus d'éducation se poursuivant normalement pour les élèves. C'est l'académie qui couvre les frais de remplacement.

En Ukraine, la direction des écoles effectue le remplacement en affectant les cours des professeurs en formation aux professeurs qui continuent l'enseignement. Il n'y pas de règles strictes dans ce domaine, ce qui

engendre souvent des problèmes : la fatigue des professeurs remplaçants, le bas niveau de l'enseignement, l'augmentation des congés de maladie des enseignants. L'autorité locale prend en charge les remplacements.

Les mesures stratégiques utilisées dans les différents pays européens pour éviter le souci du remplacement et maintenir l'offre de formation continue portent sur :

- *les échanges de leçons avec collègues ou dans les possibilités d'emplois du temps ;*
- *les autorisations d'absence sans remplacement pour stages de 1 à 3 journées ;*
- *les arrangements portant en partie sur le temps scolaire, en partie hors temps scolaire pour les formations relativement longues ;*
- *le développement des propositions de formations hors temps scolaire, des universités d'été, de l'enseignement à distance.²*

Ces propositions sont accessibles aux deux systèmes et permettent en même temps d'économiser une partie du budget de la formation continue.

Les procédures d'évaluation

L'évaluation de la formation continue existe dans les deux pays mais se concentre sur des aspects différents : l'institution de la formation continue, les actions ou les résultats des stages (souvent au travers de la satisfaction des participants), le travail des formateurs. En effet, la formation obtenue doit développer et améliorer le travail des enseignants, des établissements scolaires et l'éducation des élèves. Cette dernière évaluation « prolongée » est tout à fait compliquée à mesurer. Il semble donc qu'un système unique et homogène d'évaluation de la formation continue n'existe pas.

Les institutions de formation continue en Ukraine sont évaluées par la visite d'équipes externes. Cette attestation du travail de l'établissement est quantitative et porte sur le financement, le fonctionnement des services, l'état des documentations de la formation continue. Cette évaluation du système est sous la responsabilité des organismes des régions. Les contenus des programmes de la formation sont certifiés par le ministère de l'éducation et de la science.

La qualité de la formation est soumise à l'évaluation interne : les questionnaires distribués aux stagiaires, les entretiens organisés par l'administration. Des colloques se déroulent en fin d'année scolaire en présence de tous les acteurs : la direction et les formateurs des instituts de formation continue, les chefs des départements régionaux de l'éducation, les responsables de la formation continue des régions.

En France, l'évaluation des actions inscrites au PAF est de deux ordres : évaluation interne et évaluation des effets. L'évaluation interne portant majoritairement sur la satisfaction des participants est à la charge de l'opérateur de l'action. L'évaluation des effets est de la responsabilité du rectorat, des corps d'inspection et des chefs d'établissement.

Durée de la formation

Il s'agit ici d'étudier comparativement les durées de formation proposées dans le PAF de l'académie de Versailles et dans le plan de l'institut de formation continue des cadres pédagogiques de la région de Kiev en 2002-2003. En ce qui concerne l'institut ukrainien, il n'y a que trois durées possibles : une semaine (36 heures), deux semaines (72 heures) et quatre semaines (144 heures). Dans le PAF de Versailles, environ 30 durées différentes peuvent être recensées allant de 3 heures à 156 heures.

Durée	France (%)	Ukraine (%)
3 h à 10 h	9.48	
12 h à 36 h	88,00	3.26 (36 h)
38 h à 72 h	2.40	63.04 (72 h)
Plus de 144h	0.12	33.70 (144 h)

Le tableau ci-dessus indique que, en Ukraine, la majorité des stages (63 %) se déroule sur 72 heures. En France, les durées de 12 à 36 heures sont les plus pratiquées (88 %). Les enseignants français choisissent un module de formation continue par an, tandis que leurs collègues ukrainiens en suivent plusieurs une fois tous les quatre ans.

Notes

¹ J.Walsh, D.Hirsch. Staying ahead : in-service training and teacher professional development, Paris,OECD,1998,p.36

² In-service training of teachers in the European Union and the EFTA/EEA Countries.Brussels, EURYDICE, European Unit, 1995, p.24

Bibliographie

D.Zay. La formation des instituteurs, Edition Universitaire, Paris,1988.

J.Walsh, D.Hirsch. Staying ahead : in-service training and teacher professional development, Paris,OECD,1998.

L.P.Pukhovska.Formation professionnelle des enseignants dans les pays de l'Europe de l'Ouest : points communs et divergences,Vichta Chkola, Kyev, 1997.